

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

**Description:**

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Judith Asselin

<https://www.cadre21.org/membres/b5277313b75cb5384f943922>

Date d'obtention : 2023-11-23 21:03:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance de suivre le protocole, de ne pas regarder le contenu du téléphone, de suivre les questions pour ne pas interférer dans la processus judiciaire, l'importance de ne pas interroger l'instigateur d'un acte malveillant, clarifie le rôle de l'école vs celui de la police et à quel moment utiliser la trousse ou référer à la police directement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'ai maintenant un protocole très clair et des questions prudentes à poser. Je me sens beaucoup plus certaine quant aux actions à poser. Je sais qu'il faut maintenant toujours référer à la police et à quel moment selon la situation (acte impulsif ou malveillance). Je sais que j'ai le droit de saisir le téléphone de la victime pour la protéger et que je peux confisquer celui de l'instigateur malveillant afin de la remettre aux policiers qui reprendront l'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder les photos, sextos, ou tout matériel compromettant afin de protéger l'intégrité de l'élève. Ne jamais chercher dans le téléphone (pas plus l'intervenant que le directeur).